

CANADA

Par Béatrice BRASSART

Publié le 19/12/2000

Martin Petit, étudiant montréalais et membre du "Étiquetage volontaire collectif citoyen", est jugé pour avoir posé des autocollants d'avertissements dans un magasin Provigo, le 22 mai 2000. Pendant le procès, Brewster Kneen, économiste et fondateur du Conseil de la politique alimentaire, a déclaré à propos des ministères de l'Agriculture et de la Santé : "Qu'ils aient à la fois le mandat de promouvoir et réguler les biotechnologies, n'est-ce pas contradictoire ?" Louise Vandelac, chercheur au Centre d'études des interactions biologiques entre la santé et l'environnement, a expliqué que "l'habillage médical dont on a entouré les nouvelles techniques de reproduction a fait en sorte que le public n'a pas réalisé que les scientifiques se livraient à de véritables expérimentations sur l'espèce humaine. Jusqu'où veut-on aller au nom d'une prétendue santé ?" Le juge doit rendre son jugement le 27 mars. Petit ira en appel si on ne lui reconnaît pas le droit de coller ses étiquettes.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/canada/